

Sublime plaidoyer POUR LA PAIX

ADRESSE PAR

S. S. BENOIT XV

— AUX —

Pays qui sont en guerre

Les journaux d'Europe nous apportent la texte de la lettre que S. S. Benoît XV a adressée au monde entier, en particulier aux belligérants, le 28 juillet dernier, à l'occasion de l'anniversaire de l'ouverture des hostilités :

« Lorsque nous fûmes appelé, quoique sans mérite, à succéder sur le trône apostolique au pape Pie X, dont la vie juste et bienfaisante a été abrégée par la douleur causée par la lutte fratricide qui venait d'éclater en Europe, nous éprouvâmes aussi, en jetant un regard craintif vers les champs de bataille ensanglantés, le désir d'un père qui voit sa maison ravagée et rendue déserte par un orage furieux. Nous songeâmes avec une douleur inexprimable, à nos jeunes fils fauchés par la mort; nous ressentîmes, dans un cœur agrandi par la charité chrétienne, toute l'effroyable douleur des mères et des épouses rendues veuves avant le temps, tous les pleurs inconsolables des enfants privés trop tôt de leur guide paternel.

« Participant dans notre âme à la crainte angoissée d'innombrables et comprenant bien les devoirs impérieux qui nous sont imposés par la mission de paix et d'amour qu'on nous a confiée dans ces jours si tristes, nous conçûmes aussitôt la ferme intention de consacrer toute notre activité et tout notre pouvoir à réconcilier les peuples en guerre. Nous en fîmes même la promesse solennelle au Divin Seigneur qui a voulu au prix de son sang rendre tous les hommes frères. Les mots de paix et d'amour furent les premiers que nous adressâmes aux nations et à leurs chefs comme pasteur suprême des âmes.

« Notre conseil affectueux et insistant de père et d'ami ne fut pas écouté. Cela augmenta notre douleur, mais n'ébranla pas notre résolution. Nous continuâmes à nous adresser avec confiance au Tout-Puissant, qui tient dans ses mains les esprits et les cœurs, aussi bien des sujets que des rois, implorant de lui la cessation de l'immense fléau. A notre humble, mais chaleureuse prière, nous voulûmes associer tous les fidèles et pour la rendre plus efficace nous eûmes soin qu'elle fût accompagnée des oeuvres de pénitence chrétienne.

« Aujourd'hui, en ce triste anniversaire du jour où a éclaté ce terrible conflit, s'échappe plus ardent de notre cœur le vœu que la guerre se termine bientôt. Nous élevons davantage la voix pour pousser le cri paternel de paix. Puisse ce cri, dominant l'effroyable bruit des armes, atteindre les peuples belligérants et leurs chefs, les disposant les uns et les autres à des intentions plus douces et plus sereines.

« Au nom du Dieu saint, au nom du Père et Seigneur du ciel, au nom du sang béni de Jésus, prix du ra-

chat de l'humanité, nous conjurons les nations belligérantes, devant la Providence divine, de mettre fin désormais à l'horrible carnage qui, depuis une année, déshonore l'Europe. C'est un sang de frère qu'on répand sur la terre et sur les mers. Les régions les plus belles de l'Europe, ce jardin du monde, sont semées de cadavres et de ruines. Là où il y a peu de temps l'action des usines et le travail fécond des gens s'épanouissaient, le canon tonne maintenant d'une manière effroyable et, dans sa rage de démolition, n'épargne ni les villages, ni les villes, et sème partout les ravages et la mort.

« Vous qui portez devant Dieu et devant les hommes la terrible responsabilité de la paix et de la guerre, écoutez notre prière; écoutez la voix paternelle du vicaire du Juge éternel et suprême, à qui vous devez rendre compte de vos entreprises publiques comme de vos actions privées. Les richesses abondantes que le Dieu créateur a données à vos terres vous permettent de continuer la lutte, mais à quel prix répondent les milliers de jeunes vies qui s'éteignent chaque jour sur les champs de bataille; mais à quel prix répondent les ruines de tant de villes et de villages, tant de monuments dus à la piété et au génie des aïeux. Les larmes amères versées dans le secret des foyers domestiques et au pied des autels, ne répètent-elles pas aussi que le prix de la prolongation de la lutte est grand, trop grand ?

« Et l'on ne peut pas dire que l'immense conflit ne peut se terminer sans la violence des armes. Qu'on abandonne cette folie de destruction, en réfléchissant que si les nations périssent humiliées et opprimées elles portent en frémissant le joug qui leur est imposé et préparent leur revanche, transmettant de génération en génération un triste héritage de haine et de vengeance.

« Pourquoi ne pas peser dès maintenant avec une sereine conscience les droits et les aspirations des peuples ? Pourquoi ne pas entamer de bonne volonté un échange direct ou indirect de vues ayant pour but de tenir compte, dans la mesure du possible, de ces aspirations et d'aboutir ainsi à mettre fin à cette lutte terrible, comme cela est arrivé autrefois dans des circonstances pareilles ?

« Qu'il soit béni celui qui, le premier, élèvera une branche d'olivier et tendra la main à l'ennemi en lui offrant des conditions raisonnables de paix ! L'équilibre du monde, le progrès, la sécurité, la tranquillité des nations reposent sur la bienveillance mutuelle et sur le respect des droits et de la dignité d'autrui bien plus que sur le nombre des armes et sur les formidables enceintes des forteresses.

« C'est un cri de paix qui s'échappe du plus haut de notre âme dans ce triste jour, et nous invitons les amis sûrs de la paix dans le monde à nous tendre la main pour hâter la fin de la guerre qui, depuis un an, a transformé l'Europe en un vaste champ de bataille.

« Que, par l'intermédiaire de la Mère des Douleurs, Jésus miséricordieux fasse enfin surgir après l'effroyable tempête l'aube radieuse et tranquille de la paix, image de son visage divin ! Que les hymnes de reconnaissance au Très-Haut, auteur de tout bien, retentissent bientôt !

« Souhaitons la réconciliation des

Etats. Que les peuples redevenus frères reviennent aux pacifiques travaux des études, des arts et de l'industrie. Qu'une fois l'empire du droit rétabli, ils décident de confier dorénavant la solution de leurs différends, non plus au tranchant de l'épée, mais aux raisons de justice et d'équité étudiées avec le calme et la pondération nécessaires. Ce sera là leur conquête la plus belle et la plus glorieuse.

« Dans la confiance que l'arbre de la paix revienne bientôt réjouir le monde de ses fruits si désirables, nous donnons notre bénédiction apostolique à tous ceux qui forment le troupeau mystique qui nous est confié, de même qu'à ceux qui n'appartiennent pas encore à l'Eglise romaine. Nous prions le Seigneur de les unir à Nous par les liens d'une parfaite charité.

« Donné à Rome, au Vatican, le 28 juillet 1915.

BENOIT XV, Pape.

S. S. Benoît XV envoie ses sympathies à la Prusse orientale

S. S. Benoît XV, d'après une dépêche de Munich, a envoyé 10,000 marks au peuple de la Prusse orientale par l'intermédiaire de l'évêque de Frauenbourg, et une lettre de sympathie dans laquelle il est dit :

« Le Saint Père déplore avec la plus sincère sympathie la triste situation des habitants des provinces baltiques qui, à cause de leurs sentiments loyaux et chrétiens, méritaient un meilleur sort. Le Saint Père, en même temps, apprend avec la plus grande joie que l'Allemagne est prête à faire des sacrifices pour secourir ces malheureuses provinces. Pour manifester son affection paternelle, le Saint Père fait le don d'une somme de 10,000 marks (\$2,500) pour le soulagement des victimes de la guerre. »

Le Souverain Pontife ré- prouve de nouveau Latapie

La Croix, de Paris, a publié une lettre de S. S. Benoît XV adressée au cardinal Lugon, archevêque de Reims, au sujet de l'entrevue de Latapie avec le Saint Père, que la Liberté, de Paris, a publiée et dont nous avons relevé les mensonges.

« L'entrevue, écrit Sa Sainteté, n'interprétait ni nos pensées ni nos sentiments, et plusieurs passages étaient fabriqués de toutes pièces. La France, ce pays si noble et si généreux, auquel il nous a été agréable de donner des témoignages de notre souveraine bienveillance, et si doux d'appliquer le titre glorieux de « fille aînée de l'Eglise », ne peut certainement pas douter de notre amour pour elle et des véritables sentiments que nous ressentons à son égard.

« Et maintenant nous sentons le besoin de vous redire, mon cher fils, le vœu ardent que des jours de paix se lèvent sur votre bien-aimé pays et surtout sur votre diocèse, si douloureusement éprouvé ; et que vous ayez bientôt la consolation de voir réparer vos ruines, et de voir renaitre la prospérité et la joie dans le cœur de votre peuple bien-aimé. »

On appelle un chat un chat et le gouverne- ment d'Ontario un fripon

Appelons les choses par leurs noms ; c'est le meilleur moyen d'éviter les équivoques et la plus sûre manière de dire la vérité.

L'hon. Sénateur Philippe Landry, président de l'Association d'Education d'Ontario, a écrit sur l'imbroglie scolaire d'Ottawa et la nouvelle Commission issue de la Législature de Toronto, un article de maître qui jette une lumière précise sur l'attitude que doivent tenir, dans les circonstances, tous ceux qui s'intéressent aux écoles catholiques et françaises d'Ontario.

Voici l'article de M. Landry :

La législature de l'Ontario, à sa dernière session, a adopté un projet de loi intitulé : *Act respecting the Board of the Roman Catholic Separate Schools of Ottawa*.

Cette singulière pièce de législation contient quatre clauses.

La première affirme la légalité de la circulaire No 17 et en impose les obligations aux écoles que cela concerne.

La deuxième clause trace au Bureau des Commissaires des écoles Séparées de la cité d'Ottawa les devoirs qui leur incombent en vertu de cette circulaire élevée à la dignité de loi de la province.

La clause troisième donne au Lieutenant-Gouverneur en Conseil le pouvoir de créer un nouveau bureau des commissaires de pas moins de trois ni de plus de sept membres en remplacement du bureau actuel, si ce dernier ne se soumet pas à la présente loi.

Enfin une quatrième et dernière clause rend les commissaires actuels responsables des conséquences de leur refus ou de leur négligence à obéir à la loi.

Pour éviter toute confusion possible appelons *bâtardes* et cette étrange loi de la province de l'Ontario et la nouvelle commission qu'elle a engendrée.

Discutons maintenant la valeur des deux.

En 1863, fut adoptée par le 7^e Parlement du Canada (26 Vict.) une législation ayant pour titre : *Acte pour réintégrer les catholiques romains du Haut-Canada dans l'exercice de certains droits concernant les écoles Séparées*.

Cette législation née en 1863, était en pleine vigueur et opération et n'avait subi aucun amendement quand, en 1867, l'acte impérial (30 Vict. chap. 3) connu sous le nom de « L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867 » nous donna la constitution qui régit encore aujourd'hui la Confédération canadienne.

Née d'une loi impériale, notre constitution demeure intangible et ne peut être amendée que par un autre acte édicté par la même autorité, celle du parlement britannique.

Or, la clause 93 de cette loi impériale, celle qui a rapport à l'éducation, statue comme suit :

« In an for each Province, the Legislature may exclusively make Laws in relation to Education, subject and according to the following Provisions :—

« (1) Nothing in such law shall prejudicially affect any right or privilege with respect to denominational schools which any class

of persons have by law in the province at the union.

« (2) »
Voilà qui est bien clair. La constitution écrite qui nous régit donne aux législatures provinciales le pouvoir exclusif de faire des lois en matière d'éducation, mais à la condition expresse que ces lois ne contiennent rien qui puisse causer un préjudice quelconque aux droits et aux privilèges légaux dont jouissent les catholiques, à l'époque d'entrée de leur province dans la confédération.

En deux mots, droit exclusif aux provinces de légiférer en matière d'éducation, mais défense d'empiéter sur les droits et privilèges que les catholiques pouvaient avoir en vertu d'une loi existant lors de l'Union. (1867).

Or, en 1867, les catholiques du Haut-Canada avaient en leur faveur une loi — 26 Vict. cap. 5. — qui leur donnait certains droits et certains privilèges.

Et parmi ces droits et ces privilèges, déclarés intangibles par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, se trouvait le droit d'élire eux-mêmes leurs commissaires d'écoles.

La loi que nous invoquons le dit en toutes lettres. Nous citons :

« 2. Tout nombre de personnes, comprenant au moins cinq chefs de familles, étant propriétaires ou locataires, résidant dans les limites d'un ancien arrondissement scolaire d'un township, village ou ville incorporée, ou dans les limites d'un quartier d'aucune cité ou ville, et étant catholiques romains, pourront convoquer une assemblée des personnes qui désireront établir une école séparée pour les catholiques romains de tel arrondissement scolaire ou quartier, pour l'élection des syndics, pour l'administration d'icelle.

« 3. La majorité des personnes présentes étant propriétaires ou locataires et catholiques romains, pourra, à toute telle assemblée, procéder à l'élection de trois personnes résidentes dans les limites de tel arrondissement ou d'un arrondissement voisin, pour agir comme syndics, pour l'administration de la dite école séparée.

« 10. Les syndics des écoles séparées resteront respectivement en charge pendant la même période que les syndics des écoles communales ; mais aucun syndic ne sera réélu sans son consentement, excepté après l'expiration de quatre ans après sa sortie de charge ; pourvu toujours que, dans toute cité ou ville divisée en quartiers, il y ait pour chaque quartier deux syndics ; chacun desquels, après la première élection des syndics, restera en charge pendant deux ans et jusqu'à l'élection de son successeur, et l'un de ces syndics se retirera chaque année, à tour de rôle, le second mercredi de janvier. . . » (26 Vict. cap. 5.)

La loi des écoles séparées du Haut-Canada, en force lors de l'entrée de cette province dans la Confédération, décrète donc l'élection des syndics par les contribuables catholiques et détermine le temps de cette élection, et la durée de la charge de syndic.

Ce sont là autant de droits et de privilèges que la loi accorde aux catholiques du Haut-Canada.

Or ces droits et ces privilèges sont déclarés intangibles par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et la législature de l'Ontario ne peut rien édicter qui puisse porter un

préjudice quelconque à ces mêmes droits et privilèges.

Par ignorance ou par fanatisme, la législature de l'Ontario a violemment heurté ces droits indiscutables de la minorité catholique de cette province en prenant sur elle d'édicter une loi qui tue la Commission des écoles Séparées de la cité d'Ottawa pour lui substituer une commission bâtarde.

En remplaçant une commission issue du suffrage populaire catholique par une commission nouvelle de son cru la législature, c'est évident, cause un préjudice réel aux droits et privilèges que les catholiques d'Ottawa tiennent d'une loi qui était en force lorsque le Haut-Canada est entré dans la Confédération.

Son acte est donc inconstitutionnel, sa législation sans valeur, et sa nouvelle commission mérite le nom de *bâtarde* que nous lui avons accolée.

S'il y a dans Ontario des juges ayant la moindre notion de la justice qu'ils sont appelés à administrer, tout ce que fait aujourd'hui la commission bâtarde sera voué au plus complet insuccès.

Attendons l'ouverture des cours et quand devant elle sera plaidée l'inconstitutionnalité des actes que nous avons attaqués, nous obtiendrons enfin la justice à laquelle nous avons droit.

En attendant, nous refusons d'accepter et la législation inconstitutionnelle de la législature ontarienne et le produit rachimique qu'elle veut nous imposer.

Nous refusons péremptoirement de traiter avec la commission bâtarde née d'une telle illégalité et nous demandons à tous nos amis, et spécialement aux membres de la véritable commission, aux pères de familles, aux instituteurs et institutrices de n'avoir aucun rapport quelconque avec ces représentants du fanatisme intolérant.

Ils peuvent peut-être aujourd'hui, sous le masque qui les cache et avec une autorité qu'ils n'ont pas, entrer dans les bureaux de la véritable commission en passant par la porte de derrière, s'emparer et détenir des clefs qui ne leur appartiennent pas, tenter d'engager de nouveaux instituteurs, bref, tromper le public et berner les badauds, il leur manquera toujours une chose essentielle qu'ils ne peuvent pas avoir : la légalité. La commission est née bâtarde, bâtarde elle mourra. Comme commission, elle n'est rien. Elle n'a aucun pouvoir, elle n'a pas même d'existence. Elle est simplement le produit de l'ignorance et du fanatisme, quelque chose d'informe que l'on repousse du pied et qui ne peut pas même vivre au soleil de nos libertés.

Notre devoir est de ne rien transiger avec elle, de repousser toute proposition qu'elle peut faire, bref, de l'ignorer complètement.

Nous demandons à tous nos amis de faire comme nous.

Philippe LANDRY,

Président de l'Association d'Education Canadienne-française d'Ontario.

Ces termes sont clairs, nets et décisifs.

Des commentaires seraient inutiles. Mais, nous tenons à féliciter M. Landry d'avoir tenu ce courageux langage et à le remercier, au nom de nos compatriotes d'Ontario, pour le courage aussi puissant que désintéressé qu'il apporte au règlement de cette question vitale.

Joseph Bégin

Lettre de S. E. le cardinal Gasparri

Ministre de la Belgique auprès du Vatican

— AU —

Nous avons déjà donné un extrait de cette lettre. Nos lecteurs aimeront sans doute à en avoir le texte complet ; le voici :

Du Vatican, 6 juillet 1915.

Excellence,

Je n'ai pas manqué d'accorder toute mon attention au memorandum que m'a remis Votre Excellence avec son estimée note du 30 juin dernier, et j'ai l'honneur de lui communiquer aujourd'hui les observations que l'examen de celle-ci m'a suggérées.

Comme Votre Excellence le sait très bien, le Saint Siège ne reconnaît aucune autorité à la version de M. Latapie. Celui-ci, ainsi que je l'ai déclaré dans mon interview avec le rédacteur du *Corriere d'Italia*, n'a dans aucun passage de son article reproduit exactement la véritable pensée du Saint Père; en plusieurs endroits il l'a complètement dénaturée, et d'autres enfin sont inventés de toutes pièces. Si le Saint Siège dénie toute valeur à la relation de M. Latapie, il est clair qu'à plus forte raison cette dénégation s'étend aux propos qu'il peut avoir tenus sur le même sujet.

Il ne peut du reste échapper à l'esprit pénétrant de Votre Excellence que la pensée du Saint Père doit être cherchée dans ses actes publics et officiels, et non dans des publications ou récits faits par des particuliers : la passion politique fait souvent mal comprendre les paroles entendues, et celles-ci, répétées ensuite de bouche en bouche, finissent par prendre des proportions fantastiques.

Cette observation générale constituerait par elle seule une réponse complète aux réflexions contenues dans le memorandum susdit. Mais par un sentiment de spéciale déférence pour Votre Excellence, je ne fais aucune difficulté pour discuter en détail les divers points qui en forment l'objet.

I. *Relativement à la neutralité de la Belgique*, je dois confirmer à Votre Excellence de la manière la plus catégorique que le Saint Père n'a pas donné à M. Latapie la réponse que celui-ci a osé imaginer et relater dans son article.

Voici la vérité à ce sujet :

Le chancelier de l'empire allemand, M. de Bethman-Hollweg, a déclaré ouvertement, le 4 août 1914, en plein Parlement, qu'en envahissant le territoire belge, l'Allemagne violait la neutralité de la Belgique, contrairement aux lois internationales. D'ordinaire, dans les conflits actuels, une partie accuse, l'autre nie, et le Saint Siège qui ne peut faire la lumière au moyen d'une enquête, se trouve dans l'impossibilité de se prononcer. Dans le cas présent, au contraire, le chancelier allemand a reconnu que l'invasion de la Belgique était une violation de la neutralité contraire aux lois internationales, quoiqu'il la déclarât légitime par la nécessité militaire. L'invasion de la Belgique se trouve par conséquent directement comprise dans les paroles de l'allocation consistoriale du 22 janvier dernier, par lesquelles le Saint Père réprovoque hautement toute injustice de quelque côté et pour quelque motif qu'elle soit commise. Dans l'intervalle, il est vrai, l'Allemagne a publié quelques documents de l'état-major belge dont elle s'est proposé de tirer la preuve que, antérieurement à la guerre, la Belgique avait manqué aux devoirs de la neutralité et que,

partant, celle-ci n'existait plus au moment de l'invasion. Il n'appartient pas au Saint Père de trancher cette question historique, et pareil jugement n'est pas nécessaire à son but. Même si on admettait le point de vue allemand, encore resterait-il toujours vrai de dire que l'Allemagne, de l'aveu du chancelier, pénétra dans le territoire belge avec la conscience d'en violer la neutralité et, par conséquent, de commettre une injustice. Cela suffit pour que cet acte doive être considéré comme directement compris dans les termes de l'allocation pontificale.

II. *Relativement au cardinal Mercier* : — M. Latapie attribue au Saint Père les paroles suivantes : "Je vais vous étonner. Le cardinal Mercier n'a jamais été arrêté ; il peut circuler comme il l'entend dans son diocèse." Si M. Latapie avait voulu être exact, il aurait dû parler comme ceci :

Le cardinal Mercier n'a pas, en fait, été arrêté, si l'on prend ce mot dans son sens propre. Le Saint Siège fut induit à le croire et pour cette raison il se hâta de protester par une note officielle adressée au ministre de Prusse le 10 janvier dernier. Mais depuis, il dut reconnaître que cette protestation n'était pas fondée en tant qu'elle concernait une arrestation proprement dite du cardinal Mercier.

L'éminent cardinal fut-il au moins détenu, ou retenu ou gardé dans son palais "pionamento"? Le matin du 4 janvier dernier, M. von Strempel, aide de camp du gouverneur général de Bruxelles, apporta une lettre du gouverneur au cardinal Mercier ; il avait l'ordre d'attendre la réponse. A bon droit le cardinal se réserva la faculté de répondre plus tard, vers la soirée, afin d'avoir le temps de la réflexion. Malgré l'invitation pressante mais courtoise qui lui fut faite par le cardinal, de s'éloigner et de revenir ensuite prendre la réponse, l'officier resta au rez-de-chaussée du palais archiépiscopal, gardant son automobile dans la cour. Vers l'heure du déjeuner, il se rendit en ville. Revenant ensuite dans l'après-midi, il prit la lettre et partit. Tel est plus ou moins le fait. Si on veut l'appeler *détention, rétention, "pionamento"*, peu importe au Saint Siège ; ce qui est certain, c'est que le Saint Siège, mis au courant de ce qui était arrivé, ne manqua pas de faire ses observations au ministre de Prusse.

Il est indéniable que l'on n'a pas toujours usé envers le cardinal Mercier des égards qui sont dus à un prince de l'Eglise, qu'on ne lui laissa pas toujours la liberté à laquelle il avait droit pour l'exercice de son ministère épiscopal. Et chaque fois, le Saint Siège, gardien jaloux de l'honneur et des droits de l'épiscopat et spécialement du Sacré Collège, n'a pas manqué d'attirer sur ces faits l'attention du gouvernement allemand, suivant la manière la plus appropriée aux circonstances, d'autant plus qu'il s'agissait d'un cardinal aussi docte et saint que l'archevêque de Malines.

A cet égard, il est opportun de rappeler que dans la matinée du 3 janvier, journée du dimanche, un télégramme du gouvernement invitait le cardinal Mercier à ne pas se rendre dans l'après-midi à Anvers, où il devait présider une cérémonie religieuse à la Cathédrale. Son Eminence avait déjà décidé de ne pas aller à Anvers, mais elle considéra à bon droit l'invitation reçue comme un acte lésant la liberté de son ministère pastoral. Aux remontrances du Saint Siège, le ministre de Prusse répondit que l'invitation ou la prohibition était due à des motifs d'ordre public commandés par les circonstances spéciales du moment.

Il est à noter que si tous les évêques de Belgique, placés en dehors de la zone de guerre, pouvaient librement circuler dans leur diocèse, l'éminent cardinal Mercier avait, en raison de sa haute dignité, obtenu

un permis de libre circulation, même en dehors de son diocèse, exception faite de certains points désignés comme zone des opérations militaires, points pour lesquels on exige de tous, y compris les membres du corps diplomatique, un permis spécial. Le susdit permis lui ayant été retiré, le Saint Siège adressa des réclamations au gouvernement allemand, et celui-ci restitua immédiatement au cardinal Mercier le privilège de libre circulation dont il jouissait auparavant.

Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici que le Saint Siège s'est vivement intéressé au sort des suffragants du cardinal, les évêques de Belgique. Pour ne pas élargir trop le cadre de cet exposé, qu'il suffise de dire que la nunciature apostolique protesta auprès du gouverneur général contre les mauvais traitements dont furent l'objet les évêques de Tournai et de Namur ; après la prise d'Anvers, elle demanda une protection spécialement bienveillante aussi bien pour le cardinal que pour les évêques de Gand et de Bruges ; à plusieurs reprises, le personnel de la nunciature se rendit en diverses villes pour visiter les évêques et leur demander s'ils n'avaient besoin de rien. Ces visites contribuèrent à faire délivrer à l'évêque de Namur ainsi qu'à l'évêque de Liège et à ses vicaires généraux, le permis de libre circulation dans leur diocèse, à faire ordonner que l'ambulance militaire fût évacuée du Séminaire diocésain de Tournai et à obtenir d'autres avantages importants dont, pour être brefs, nous omettons l'énumération.

III. *Finement pour ce qui concerne les prêtres fusillés, les destructions des édifices religieux et scientifiques, les souffrances du peuple belge*, le Saint Siège non seulement n'est pas resté indifférent, non seulement il les a vivement déplorées, mais ce qui importe plus, il s'est employé par tout moyen à les prévenir ou au moins à les atténuer.

Parmi les innombrables documents et faits qu'on pourrait citer pour établir la constante sollicitude du Saint Siège à cet égard, je me bornerai à rappeler ici les suivants :

10. Lettre du Saint Siège à l'éminent cardinal Mercier, en date du 8 décembre 1914, par laquelle le Saint Père déplore les tristes conditions de la nation belge et tandis qu'il loue l'intention de recueillir le denier de Saint-Pierre, il en cède l'import pour les besoins de ces malheureuses populations.

20. Allocation consistoriale du 22 janvier dernier, dans laquelle le Saint Père fait appel aux sentiments d'humanité de ceux qui envahissent le territoire des nations ennemies et les conjure de ne pas dévaster inutilement les régions envahies, et, ce qui est plus important, de ne pas blesser les sentiments des habitants dans ce qu'ils ont de plus cher : leurs temples sacrés ; les ministres de Dieu, les droits de la religion et de la foi.

30. Autre lettre particulière du Saint Père en date du 23 janvier 1915, à l'éminent cardinal Mercier (profondément appréciée et agréable à celui-ci), dans laquelle Sa Sainteté lui exprime le vif intérêt qu'il prend pour sa personne et les regrets que lui causent les manques d'égards et les restrictions à la liberté dont il a souffert.

40. Lettre de Sa Sainteté à Mgr Thomas-Louis Heylen, évêque de Namur, en date du 4 février 1915, dans laquelle l'auguste Pontife, affirmant toute sa paternelle bienveillance pour ses fils de la très chère nation belge, déplore les malheurs dont elle est affligée et opprimée.

50. Lettre du cardinal-secrétaire d'Etat à l'éminent cardinal Mercier, en date du 6 avril 1915, dans laquelle il transmet une offrande du Saint Père (25,000 lire) pour alléger les souffrances du peuple belge, et il invite les catholiques du monde entier à suivre son exemple, comme l'a fait depuis, en particulier, le car-

dinal secrétaire d'Etat pour les Etats-Unis d'Amérique, en félicitant l'éminent cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, d'avoir accepté la présidence honoraire du Comité pro-belgio, qui s'était constitué là-bas, et en faisant des vœux pour que les fidèles de la grande République contribuent généreusement à cette œuvre.

60. Lettre du cardinal-secrétaire d'Etat en date du 8 mai 1915, au Conseil général de l'Université catholique de Louvain, pour la reconstitution de l'Université, lettre dans laquelle le Saint Siège exprime publiquement le désir que les belligérants, au milieu des ardeurs de la lutte, veillent à la conservation des trésors scientifiques et littéraires des peuples.

70. Lettre du 16 juin 1915, dans laquelle le secrétaire d'Etat transmet la bénédiction du Saint Père à la Ligue pour le relèvement du culte en Belgique, recommande cette œuvre aux catholiques du monde entier et envoie, comme gage du paternel intérêt de Sa Sainteté, une offrande de 10,000 lire.

80. En outre, le Saint Siège s'est efforcé d'exercer, tant directement que par l'entremise des nunciatures de Bruxelles et de Munich, une influence bienfaisante en faveur des religieux, prêtres et simples fidèles de Belgique.

En vérité, la foi et les vertus du clergé et du peuple belges l'ont de tout temps désigné à la paternelle affection du Saint Père qui a pris la plus vive part à leur douleur, comme il le proclame dans l'allocation consistoriale du 22 janvier.

Aussi, l'auguste Pontife souhaite-t-il, ainsi qu'il le disait déjà à Votre Excellence, quand elle a présenté ses lettres de créance le 17 mars, que ses chers fils de Belgique puissent bientôt saluer le beau soleil de la paix sur l'horizon de leur patrie ; il voudrait ne pas devoir se limiter à de simples vœux, mais il demande pour le moment aux Belges de ne pas douter de la bienveillance dont il aime à les entourer.

Dans l'espoir d'avoir satisfait pleinement aux désirs de Votre Excellence, j'ai l'honneur de me dire, avec la plus haute estime, de Votre Excellence, le plus dévoué serviteur, GASPARRI.

La Grèce reste sur l'expectative

On sait que M. Venizélos a été appelé par le Roi à succéder à M. Gounaris, comme premier ministre, en Grèce.

Il a fait depuis certaines déclarations sur l'attitude qu'il entend tenir vis-à-vis des alliés.

Il affirme qu'il n'a pas d'antipathie contre les empires du centre. Ce qu'il désire obtenir, rapportent les dépêches, c'est l'union de tous les territoires grecs, union qui, d'après lui, ne peut se réaliser qu'en faisant la guerre à la Turquie.

La réalisation des aspirations de la Grèce par la coopération avec les alliés de l'Entente, aurait été plus facile, dans l'opinion de M. Venizélos, avant l'entrée de l'Italie dans le conflit, par suite de l'occupation par l'Italie des îles Egée, que la Grèce réclame. Le tout s'est compliqué davantage par l'expansion grecque en Epire, dans le sud de l'Albanie, soulevant ainsi la jalousie de l'Italie.

M. Venizélos, a-t-on déclaré, peut consentir à des concessions territoriales dans les Balkans, à la condition que la Grèce maintienne une position prédominante dans la péninsule, mais, sa participation au conflit avec les Alliés de l'Entente implique maintenant une demande plus grande, d'après le programme de M. Venizélos, depuis que les succès austro-allemands ont augmenté la valeur de son intervention.

En somme, nous ne croyons pas que la Grèce se mette définitivement du côté des alliés.

Le Mérite Agricole

Le concours du Mérite Agricole qui a eu lieu récemment dans la région de Montréal, a donné des beaux résultats.

Neuf candidats ont gagné les décorations suivantes :

Médaille d'or : M. Benjamin Bertrand, de St-Hermas, Deux-Montagnes ; lauréat de Très Grand Mérite exceptionnel, M. James A. Drew, de Lachine, Argenteuil.

Médaille d'argent : M. Ludger Lalonde, de St-Marthe, Vaudreuil ; M. Louis Besner, de St-Clet, Soulanges ; M. Eustache Bélanger, de St-Eustache, Deux-Montagnes ; M. Amédée LeCavalier, de St-Laurent, Jacques-Cartier.

Médaille de bronze : M. Arthur Bélanger, de St-Eustache, Deux-Montagnes ; M. Hector Martin, de St-Laurent, Jacques-Cartier ; M. Léandre St-Pierre, de St-Eustache, Deux-Montagnes.

La guerre à l'alcool, à Lachine

Cette semaine, a eu lieu, à Lachine, une intéressante exposition antialcoolique, sous la direction de M. le chanoine Savaria.

A l'ouverture, dimanche, dans le soubassement de l'église, il y avait foule. S. G. Mgr Bruchési et plusieurs membres du clergé y assistaient.

On sait que Lachine a prohibé le commerce de liqueurs.

Mgr l'Archevêque de Montréal en a félicité de nouveau les citoyens et surtout leur très bon curé, qui a été l'âme du mouvement en faveur de la tempérance.

Notre appel

Nous renouvelons notre appel aux catholiques du Canada pour ceux qui n'ont pas encore pu y répondre et nous remercions de nouveau tous les amis de la presse catholique qui ont bien voulu venir à notre aide.

Choses de Guerre

Les zeppelins au-dessus de l'Angleterre

Des zeppelins allemands ont lancé des bombes sur la banlieue de Londres, mardi. Dix personnes ont été tuées et trente-six blessées.

Cette attaque est la dernière d'une nouvelle série commencée le 9 du courant. La semaine dernière 20 personnes ont perdu la vie et 37 ont été blessées.

Un journal de Berlin loue les Canadiens

Le *Der Vaterland*, publié à Berlin, a déclaré au cours d'un article sur la guerre :

« Les Canadiens-Américains sont des soldats intrépides, actifs, intelligents, tenaces et de grande endurance. C'est dû à eux, si, à deux reprises, les troupes allemandes n'ont pu réussir dans leur poussée vers Calais. »

Canadiens envoyés aux Dardanelles

L'hon. T. Chase Casgrain a annoncé au banquet du Canadian Club à Vancouver, qu'il avait été officiellement averti par le ministère de la Milice que 15,000 soldats canadiens, présentement en Angleterre, seront envoyés dans les Dardanelles.

Le "Royal Edward" coulé dans la mer Egée, 1000 soldats et officiers perdent la vie

Le magnifique paquebot anglais «Royal Edward» appartenant à la «Canadian Northern Steamship Co» et qui faisait avant la guerre le service entre le Canada et l'Angleterre, a été torpillé et coulé par un sous-marin allemand dans la mer Egée samedi dernier. Cette nouvelle a été annoncée officiellement. Il y avait à bord 1350 soldats, 32 officiers et 220 passagers. Six cents hommes seulement ont été sauvés.

Ces troupes se composaient surtout de renforts destinés à la 29e Division et de détachements du Corps Médical Royal venant surtout de Dublin, de Munster et de Lancashire.

Le «Royal Edward» jaugeait 11,117 tonnes et avait une longueur de 526 pieds. Il était mû par trois turbines. Il est sorti des chantiers de construction navale Fairfield, à Glasgow, en 1908.

Jusqu'à présent, du moins annoncé officiellement, c'est la première fois qu'un sous-marin soit parvenu à couler un transport de troupes anglaises. Le fait d'avoir transporté des centaines de milliers d'hommes à travers les mers, sans perte de vie, était un sujet d'orgueil pour l'Angleterre. Il est probable que le nombre des troupes expédiées en France et en Belgique, depuis le début de la guerre dépasse de beaucoup 700,000 hommes. En outre on en a envoyé un grand nombre aux Dardanelles, en Egypte, en Afrique du Sud et en Serbie.

Du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et des Indes, des troupes sont venues au secours de la Mère-Patrie. On a pris des mesures soigneuses pour protéger ce déplacement d'hommes. Des navires de guerre escortent les transports, et l'on compte surtout sur les destroyers pour écarter les attaques des sous-marins.

Les Belges repoussent les Allemands

La fameuse tête de pont de Dixmude, que les Belges ont trois fois reprise après l'avoir trois fois perdue, resta définitivement entre leurs mains, après qu'ils eurent repoussé mercredi matin un terrible assaut allemand.

Cette tête de pont est formée d'une portion de la rive droite de l'Yser, au-delà du front de Dixmude. Les Allemands sont maîtres de tout le territoire adjaçant, mais les Belges se sont accrochés à la position qui protège les approches du pont depuis le mois d'octobre dernier, repoussant les attaques incessantes des Allemands et supportant chaque jour sans broncher un bombardement violent.

Les Allemands voyant la position belge très exposée, l'ont attaquée fréquemment en rangs serrés, et l'on estime à 3,000 le nombre des hommes qu'ils y ont perdus.

Après trois tentatives infructueuses, les Allemands ont abandonné toute attaque directe sur la tête de pont, mais n'ont pas cessé d'y diriger un feu nourri de trois côtés. Chaque soir, à l'heure de la relève, les canons allemands font quelques victimes.

Mardi soir, à l'heure de la relève, le détachement évacua les tranchées et ne fut pas remplacé. De nombreuses mitrailleuses et quelques batteries de canons de campagne avaient été mises en position sur la rive gauche, et mitrailleuses et canonniers attendaient que l'attaque allemande se produise, ce qui arriva mercredi matin.

On laissa les Allemands s'avancer par quatre jusqu'à bonne portée, puis mitrailleuses et canons ouvrirent le feu. Le plus grand nombre des assaillants tomba avant d'avoir atteint la tranchée de la tête de pont, et ceux qui y pénétrèrent en furent bientôt chassés par les obus des canons belges qui en connaissaient l'emplacement exact.

Les grandes fêtes de Septembre

.. AU ..

Cap-de-la-Madeleine

Deuxième Centenaire

HISTORIQUE DU SANCTUAIRE

Vers l'an 1715, nos ancêtres, selon l'ordre que leur en avait donné Mgr de St-Valier, jetèrent les fondations d'une église qu'ils devaient parachever trois ou quatre années plus tard et qui existe encore aujourd'hui au Cap de la Madeleine. Voilà le fait dans toute sa simplicité. C'est donc l'anniversaire d'une simple construction d'église que les intéressés à l'Oeuvre Mariale du Cap voudraient voir célébrer avec autant de pompe que les inouables fêtes du couronnement de la Vierge. Et ils ont mille fois raison ! Car si le couronnement d'une statue est une chose rare dans l'histoire de l'Eglise, et unique dans celle de notre pays, la conservation, pendant trois cents ans, du Sanctuaire du Cap, est un fait qui n'est ni plus ni moins que prodigieux et providentiel ! Expliquons-nous.

C'est en 1715, avons-nous dit, que, furent jetées, au Cap de la Madeleine, les fondations du Sanctuaire actuel. C'est en cette année que nos pieux ancêtres enfouirent dans le sol canadien ce petit grain de sénévé, qui devait, dans le cours des siècles, se développer d'une manière si merveilleuse. Québec dans la personne de Mgr de St-Vallier, Trois-Rivières, dans celle de son Gouverneur M. de Galifet, Montréal, par le ministre de modestes donateurs dont les noms, comme tant d'autres aujourd'hui encore, sont connus de Dieu seul, favorisèrent de leurs aumônes, l'éclosion de cette humble semence. Comme il fait bon, en cette année jubilaire, de pouvoir se dire que notre Sanctuaire National doit sa naissance, non seulement à quelques personnes intéressées, mais au pays tout entier, représente alors par les principales villes que nous venons de nommer.

Ce n'est pourtant pas la seule marque providentielle qu'ait reçue le Sanctuaire du Cap.

La Confrérie du T. S. Rosaire, érigée par le premier curé, M. Vachon (1697), après être demeurée dans l'oubli pendant de nombreuses années, ressuscite enfin par les soins pieux de M. le V. G. Désilets, en 1867, pour, désormais ne plus disparaître et donner aux âmes une impulsion toujours plus vigoureuse vers la dévotion à la T. S. Vierge.

En 1878, la destruction de notre vieux Sanctuaire était décidée ; on devait le remplacer par une église plus grande et de style plus moderne. Mais la Sainte Vierge veillait sur son bien, et, pour le conserver, Elle n'hésita point à le payer d'un merveilleux pont de glace, — pont-des-chapelets, — sur le Saint-Laurent. Prodige qui marquera l'origine des pèlerinages.

Depuis ce temps, nous pouvons dire que la foi et l'amour des Canadiens français pour la Vierge furent les principaux agents de l'épanouissement du « petit grain de sénévé ». Confié, en 1902, aux soins d'une communauté religieuse, les RR. PP. Oblats, qui ont la mission spéciale de répandre la dévotion Mariale, ce grain de sénévé devint bientôt un grand arbre, dont les rameaux dépassent les limites du diocèse qu'ils couvrent longtemps de leur ombre bienfaisante, s'étendent maintenant jusque sur les groupes Canadiens français de la République voisine !

Enfin, ce Sanctuaire, le plus ancien après celui de N.-Dame de Bonsecours (1652) et N.-Dame de Victoires (1668), entrera le 12 octobre 1905, dans une nouvelle sphère de gloire ; il recevra comme le disait récemment un écrivain français, le Père Jonquet, O. M. I., « une sorte de frappe divine, l'estampille de Rome » ; il deviendra l'émule des Pèlerinages les plus populaires et les plus célèbres tels que Notre-Dame de Chartres, de Fourvières, de la Garde, de la Salette, de Pontmain, de Montligeon et de Lourdes ; la Vierge du Cap sera solennellement couronnée !

En 1909, le pèlerinage cesse d'être simplement diocésain, le Concile Plénier de Québec émettant, par la voix de ses Pères, un vœu que nous interprétons comme une consécration officielle d'un Pèlerinage National.

Voilà, bien brièvement, les marques providentielles qui ont accompagné la naissance, le développement, la conservation du Sanctuaire de Notre-Dame du Cap.

Que de prières, dans ce modeste Sanctuaire, sont montées vers le Ciel ! Que de suppliques adressées à la Mère Toute-Puissante ! Que de larmes versées, de secrets confiés, de guérisons morales, spirituelles et corporelles obtenues !

On se plaint, en certains milieux, à dire qu'il n'y a jamais eu de miracles éclatants... Bien que nous croyions cette affirmation fautive, nous nous contentons de dire, tant mieux ! Car alors cette absence de « miracles éclatants », serait une preuve de plus que les milliers de pèlerins qui, chaque année, accourent au Sanctuaire béni, n'y sont pas attirés par une curiosité mondaine, mais poussés par la vigueur de leur foi et l'intensité de leur amour envers Notre-Dame du Cap.

Le vieux brave

Ce qu'on voit, aujourd'hui, sur tous les chemins de France, laissez-moi vous le dire dans un simple récit que je ne fais que transcrire pour vous.

Dans le train de Brest, vers une heure de la nuit, me dit un correspondant, je suis réveillé par l'entrée brusque d'un voyageur.

— Y a-t-il de la place ?

— Je suis seul.

Le compartiment, comme tout le train d'ailleurs, n'a aucune lumière. Pourtant, je devine un soldat blessé, à cause de l'énorme tache blafarde que font des pansements, des bandes, des écharpes.

Aussitôt, je me lève de ma banquette. Mais, d'une voix nette, il refuse toute aide. Que tient-il à la main ? Ses bottes. Il les pose. Lentement, péniblement, il s'assied, s'allonge, se case. Il me fait peine, mais je n'ose pas insister. Son accent à quelque chose d'impérieux et qui coupe court.

Je me recouche. Le reste de la nuit, autant que je puis voir, le pauvre homme le passe dans l'agitation d'un demi-sommeil de malade. Au petit jour, on se devine, puis on se voit. Je suis devant un lieutenant-colonel, un vrai chef, un type de vieux brave, grand, un peu voûté, à demi chauve, la figure large aux plans accusés, une barbe de quinze jours presque blanche. Dans cette face meurtrie, sous ces paupières flétries par la fièvre, les yeux sont excellents de bonté et de volonté claire.

Je me mets de nouveau à sa disposition pour tout ce qui peut l'aider, ou le soulager. Il me répond en termes courts ; mais sa rudesse cède un peu, et j'arrive, dans la matinée, à obtenir de lui une espèce de récit abrégé.

C'était près de N... Ça lui est arrivé (il me montre son épaule droite et son bras) comme il entraînait ses « enfants ». Cinq éclats de mitrail-

leuse. Vlan ! fauché. On l'entraîne, on l'emporte aux ambulances. Il est étourdi, inconscient. Le lendemain, on le dirige sur Rouen, et de là sans qu'il sache pourquoi, à travers les lignes encombrées de la Normandie, on l'envoie à Rennes. Quatre jours et quatre nuits de transbordements et de douleur ne l'ont pas diminué. Il arrive, reprend pied, rassemble ses images et ses raisons. Il sait son régiment touché, des chefs tombés, ses « enfants » sans lui. Où sont-ils ? Au feu, tous les jours. Et puis, il y a un clairon qui, au moment où, lui, ne sentant plus ses hommes comme avant, a sonné la charge, sans qu'on le lui dise. Ah ! si vous aviez vu l'effet ! Il faut qu'il le retrouve et le fasse citer... Tout cela passe et repasse dans son cerveau, et dans son cœur. « Que font-ils sans moi ? » Cette pensée l'obsède, le domine plus que ses blessures et sa fièvre ; il veut partir. Il part, il se sauve en chaussons, et, à travers la nuit, il arrive au train, sa vareuse sur le dos, manches au vent, tel que je le vois.

Mais, soudain, voici notre train qui s'arrête, quand nous sommes encore à trois kilomètres du Mans. Il est midi. De longs convois de recrues, de soldats français et anglais, d'équipements, de fourrages, d'artillerie, de prisonniers et aussi de blessés, encombrant, obstruent les voies et les quais, et demeurent là, sous la pluie qui commence. Le colonel s'impatiente. Déjà une heure, deux heures d'attente. Le chef de train ni personne ne savent rien. Peut-être faudra-t-il demeurer jusqu'au soir. C'est trop. Il se lève, demande qu'on le chausse et me prie de l'accompagner à pied. Il se débrouillera !

Allez donc rien refuser à un pareil homme ! Un voyageur se joint à nous. En route, tous les trois. Mais la marche le secoue. « Ça lui répond partout. » Je sens la douleur l'enfiévrer tout de même, il va, sans un mot, la machoire serrée. Enfin, quelle chance ! voici la tête de ligne d'un tramway. On l'attend, on l'aide à monter, et, après un changement, nous arrivons à la gare du Mans. Il est près de quatre heures ; nous déjeunons, chacun lui coupant sa viande, lui servant de bras et de main ; il passe à l'ambulance, où l'on refait ses pansements, et puis-que le train est toujours à siffler dans le lointain, il se met à la recherche d'un auto.

On lui offre une place pour Chartres. Soit !

— Mettez-moi dans la voiture. Là-bas, je m'arrangerai.

Ainsi, j'ai vu partir, pour retourner à la bataille, ce vieux brave affreusement blessé, presque impotent. Je l'ai quitté avec une envie de pleurer qui était d'admiration et d'amitié. Et chaque matin, chaque soir, le confondant avec les miens, je cherche, dans les nomenclatures de journaux, si le lieutenant-colonel C... est victorieux ou mort. Mort ? Mon cœur se serre et ne sait pas. Victorieux, j'en suis sûr. Je suis sûr qu'il est arrivé là-bas, qu'il a retrouvé ses « enfants », son clairon, et qu'il les a conduits où il fallait pour le salut de la France. Il a peu parlé, il était bref et presque brusque ; mais jamais je n'ai mieux senti ce que peut la volonté, et si bien vu ce qu'est un soldat de France.

Volla le récit qu'on m'a fait et qu'à mon tour je vous apporte, parce que je m'aperçois que cette image austère reste dans l'esprit et rend bien les deux sentiments de respect et de confiance dont nous sommes remplis pour les chefs de notre armée.

MAURICE BARRES.
de l'Académie française.

Les RR. PP. du T. S. Sacrement vont établir prochainement un noviciat dans la ville ou dans la banlieue de Québec. Le R. P. Letellier, S.S.S., est actuellement à Québec, pour s'occuper du projet et choisir le site du nouveau noviciat.

Un document à conserver

L'Action Sociale Catholique (101, rue Sainte-Anne, Québec) a publié dans ses éditions de propagande, à bon marché, sous forme d'une jolie brochure de 64 pages, avec portrait de l'auteur, et nombreux titres ou sous-titres en manchette, la remarquable « Lettre Pastorale de Son Eminence le Cardinal Bégin, archevêque de Québec, à l'occasion du 50 anniversaire de son ordination sacerdotale : 10 juin 1915 ».

Cette gracieuse brochure, à la toilette typographique parfaite et au texte facile à lire, constitue, en résumé, un traité complet des obligations de la vie chrétienne, tant pour les laïques que pour les clercs. Elle évoque les grandeurs de la vocation à la Foi pour la nationalité canadienne-française, aussi bien que les devoirs impérieux qui en découlent. Elle trace, d'une main paternellement ferme, les voies du salut, pour le temps et pour l'éternité, à tous ceux qui ont à cœur de « vivre leur foi de catholiques », sous l'égide et la direction de la Sainte Eglise.

Ce « Testament spirituel », comme on l'a appelé, dicté par le cœur d'un saint pontife et par l'intelligence pénétrante d'un grand évêque, est un vénérable manuel d'action catholique et sociale éclairée et bien comprise.

C'est un opuscule précieux, que les fidèles de partout aimeront avoir sous la main, et qu'il sera particulièrement profitable de distribuer en abondance parmi la jeunesse de nos écoles.

On peut se procurer cette brochure au Secrétariat général des Oeuvres de l'A. S. C., 101, rue Sainte-Anne, Québec, aux prix suivants (franco) : 5 sous l'unité, 50 sous la douzaine, \$4.00 le cent et \$30.00 le mille.

Aux prières

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs le Rév. Père Edmond Rottot, S. J., décédé à l'Immaculée-Conception. Il était le fils du Dr Rottot qui fut longtemps doyen de la Faculté de Médecine à Laval de Montréal.

Une anomalie qui devrait disparaître

Quand vous avez un travail d'imprimerie à faire exécuter, pourquoi allez-vous voir tout d'abord des imprimeurs qui ne font aucune œuvre proprement dite et qui ne méritent par conséquent aucune aide, ni aucun encouragement de la part des catholiques qui savent élever les intérêts spirituels et généraux au-dessus des intérêts purement matériels et particuliers ?

C'est une anomalie. Si on la faisait disparaître, les journaux catholiques vivraient bien mieux.

A la Croix, nous avons récemment fait un ouvrage qui, au dire des connaisseurs, est parfait dans son genre, tant par la typographie et l'impression que par le bon ordre de la matière. C'est une généalogie complète de la Famille Phaneuf-Farnsworth illustrée de trente-quatre gravures, hors texte.

Un Serbe qui, appartenant à l'Eglise grecque schismatique a été gravement blessé, la semaine dernière, aux chantiers de la nouvelle cale sèche, à Lévis a abjuré, pour se faire catholique. L'abbé Chs. Gosselin, du collège de Lévis, a reçu son abjuration.

La solde quotidienne pour les soldats est de 2 sous en France, 5 sous en Allemagne, 28 sous en Angleterre et \$1.10 en Canada.

Le 15 août, les Acadiens de Montréal ont fêté leur fête nationale à Verdun.

TEL. BELL MAIN 6974

A l'Imprimerie de la Croix

Vous aurez un Bon Travail à Bon Marché

• • •
 Nous exécutons tous les travaux, depuis le gros volume jusqu'à la simple circulaire, et depuis le catalogue de commerce jusqu'aux formules de compte ou de lettre.
 • • •
 Avant tout, nous cherchons à satisfaire nos clients et nous ne sommes contents que lorsqu'ils le sont eux-mêmes.
 • • •

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

SOYEZ LES BIENVENUS !

A nos nouveaux lecteurs

La CROIX, le grand organe catholique de Montréal, le meilleur journal de famille qu'il y ait, vous souhaite la bienvenue. Elle sera heureuse de vous compter au nombre de ses lecteurs assidus.

Soyez certains que vous en tirerez le plus grand profit.

La CROIX, publie, chaque semaine, des articles sérieux et des renseignements divers sur tous les sujets propres à instruire ; elle vous intéressera.

Elle traite de tout, de religion, de politique, d'agriculture, d'enseignement, etc., et elle donne les dernières nouvelles.

De plus, elle cravache proprement les petits franc-maçons, quand ils osent sortir de leurs trous à Montréal et ailleurs, et elle fustige les hommes publics qui nous volent et nous vendent impudemment.

Rien qui choque la morale et les bonnes mœurs, dans la CROIX.

Les scènes sanglantes qui familiarisent avec le crime, telles que les grands journaux jaunes de Montréal en donnent tous les jours, sont radicalement éliminées de nos pages.

Nous voulons éduquer, nous voulons élever l'âme et le cœur, et non pas les ravalier dans la fange d'une curiosité malsaine, comme le font la « Presse », la « Patrie » et tant d'autres feuilles.

Soyez donc les bienvenus dans la grande famille de la CROIX !

LA DIRECTION.

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSION DE MOISSONNEURS

\$12.00

Les 19 et 26 AOUT 1915

POUR WINNIPEG

De toutes les stations dans les Provinces de Québec et Ontario, Kingston, Sharbot Lake, Renfrew et à l'est.

Aucun changement de chars entre Montréal et l'ouest canadien. Aucun embarcas de denrées ou d'inspection d'immigration.

BUREAUX DES BILLETS
 141 et 143, rue Saint-Jacques, Montréal
 Téléphone Bell, Main 5125
 Ou aux bureaux Viger et Windsor.

A l'imprimerie de la Croix, vous trouverez le bon travail à bon marché.

Avis important

1. — L'abonnement à la CROIX est payable d'avance et nous invitons nos lecteurs à satisfaire fidèlement à cette obligation.

2. — Tout chèque à l'ordre de la CROIX ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dudit chèque.

3. — Tout lecteur qui désire cesser de recevoir la CROIX doit en payer la valeur tout ce qu'il doit à notre administration et nous adresser LUI-MÊME, un avis. Autrement, s'il compte sur un maître de poste pour nous donner avis, il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et de là naissent des difficultés dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

P. E. D. D.

L'Evangile

Le treizième Dimanche après la Pentecôte

S. LUC, XVII

En ce temps-là, Jésus traversait la Samarie et la Galilée pour se rendre à Jérusalem. Comme il entrait dans un village, il rencontra dix lépreux qui s'arrêtèrent loin de lui et s'écrièrent : Jésus, notre maître, ayez pitié de nous. Dès qu'il les aperçut, il leur dit : Allez, montrez-vous aux prêtres. Et pendant qu'ils y allaient, ils se trouvèrent guéris. L'un d'eux, aussitôt qu'il se vit guéri, retourna sur ses pas en glorifiant Dieu à haute voix, et, se prosternant le visage contre terre, aux pieds de Jésus, il lui rendit grâce. Or, c'était un Samaritain. Jésus dit alors : Les dix n'ont-ils pas tous été guéris ? Où sont donc les neuf autres ? Il n'y a que cet étranger qui soit revenu pour rendre gloire à Dieu. Et s'adressant au Samaritain : Levez-vous, lui dit-il ; allez, votre foi vous a sauvé.

LE CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche 22 août—XIII ap. Pent. S. Hippolyte.
Lundi, 23 — S. Philippe Béniti, c.
Mardi, 24 — S. Barthélémi, ap.
Mercredi, 25 — S. Louis, roi de France
Jeudi, 26—S. Zéphirin, pape et m.
Vendredi, 27—S. Joseph de Calasang, conf.
Samedi, 28— S. Augustin, év., conf. et doct.

Ce que fait le Pape

L'Osservatore Romano dit que les obstacles qui s'opposaient à la mise à exécution du projet du Pape, touchant l'échange des prisonniers qui ne sont pas d'âge à porter les armes, ont été écartés.

Le gouvernement anglais ayant consenti à traiter les membres d'équipage des sous-marins allemands de la même façon que les autres prisonniers, et le gouvernement allemand ayant cessé de traiter les officiers anglais d'une façon spéciale, le Saint Siège a continué à demander à l'Allemagne de respecter cet accord. Le 5 août, le cabinet allemand donna de Logano une réponse favorable, qu'on transmit au ministre des affaires étrangères d'Angleterre. Le 12 août, la Grande-Bretagne remercia le pape d'avoir fait cet acte charitable.

Le Très Rév. Père Lajoie

Les Clercs de Saint-Viateur ont fêté le 17 août courant le 25e anniversaire de généralat de leur Vénérable Supérieur, le Très Rév. Père Pascal Lajoie, 4e successeur du Père Gonnet.

Le Rév. Père Lajoie a 90 ans et il y a 64 ans qu'il est prêtre.

Il habite actuellement la maison de son Ordre à Jette-St-Pierre, près de Bruxelles, dans la région occupée par les troupes du Kaiser. Des officiers allemands ont même établi leurs quartiers généraux au généralat.

Il n'est pas prisonnier cependant, et sans la guerre qui met tant d'entraves à la liberté même la plus permise en Europe, il est probable que le Père Lajoie serait venu célébrer au Canada ses noces d'argent de généralat.

Nous nous unissons de cœur à l'Ordre des Clercs Saint-Viateur pour féliciter le vénérable jubilaire et lui dire *ad multos annos*.

Les dernières nouvelles de la guerre

Les Russes reculent toujours

Kovno, un des points, attaqués avec le plus d'ardeur, de la ligne de défense des Russes dans le nord a été capturé par les Allemands, mercredi, et la route qui mène au chemin de fer Vilna-Varsovie-Petrograde est maintenant ouverte aux troupes de l'empereur Guillaume.

La capture de la forteresse a été un autre triomphe pour les gros canons allemands qui ont été jusqu'ici capables de réduire toutes les fortifications auxquelles on les a opposés. Avec la forteresse de Kovno, les Allemands ont pris au-delà de 400 canons, et d'après leur rapport, une énorme quantité de matériel de guerre.

Toutefois, ce n'est pas là ce qui constitue le plus sérieux embarras pour les Russes. En outre qu'elle ouvre le chemin qui mène à Vilna qui est une ville sans défense et dont les habitants se sont sauvés, tandis qu'on a enlevé tout ce qui peut être utile aux envahisseurs, la chute de la forteresse supprime la dernière protection, à l'exception de l'armée de campagne russe, du principal chemin de fer qui conduit à la capitale et elle place aussi les Allemands en mesure de menacer les flancs des armées russes qui traitent sur les lignes de Brest-Litovsk et de celles qui opèrent dans la Courlande méridionale.

Le grand-duc Nicolas s'attendait apparemment à la chute de Kovno ; car ses armées précipitent leur retraite vers l'est.

Elles tiennent bon au sud d'Ossowetz ; mais plus au sud de cette région, elles sont pressées du nord-est par les généraux Von Scholtz, et Von Gallwitz et de l'ouest par l'archiduc Léopold, qui a franchi la rivière Bug, et s'approche de Brest-Litovsk et du chemin de fer Bialistok. Il en est de même au sud, où le général Von Mackensen, après beaucoup de rebuffades, a finalement réussi à pousser les Moscovites dans leurs positions extérieures de la forteresse de Brest Litovsk.

Pour la première fois, depuis qu'il a commencé à retraire de la Galicie occidentale, en mai, le grand-duc Nicolas, dans l'opinion des observateurs militaires, voit une partie de son armée exposée à un danger d'enveloppement sérieux. Les écrivains militaires ont hâte de voir comment le grand-duc fera pour l'arracher au péril. Le commandant russe continue sa retraite en bon ordre, comme le démontre le fait que, en dehors des canons pris avec la forteresse de Kovno, ou capturés dans les forts de Novogeorgievsk, dont deux autres sont tombés, les Allemands ne prétendent pas avoir capturé d'artillerie. Il semblerait aussi que bien peu de prisonniers ont été faits, ce qui établirait indiscutablement qu'une partie considérable des Austro-Allemands, dans sa dernière avance, n'a pas rencontré de résistance sérieuse.

Avec Kovno aux mains des Allemands, et une autre armée allemande, traversant la Bug, au sud de Brest Litovsk, une promptie sortie, au dire des observateurs militaires, est le seul moyen de salut pour les Russes s'ils veulent fuir avant qu'ils ne tombent dans cette seconde trappe.

...
"L'Arabic", de la "White Star", coulé

Après le désastre du « Royal Edward » que nous racontons en deuxième page, nous avons à enregistrer un autre désastre considérable.

Le gros paquebot de la ligne White Star, l'« Arabic », qui était le navire favori pour voyager entre Liverpool et Boston, mais qui, lors de son dernier voyage se rendait à New-York,

UNE
GRANDE CROISADE
POUR OBTENIR LA PAIX
MAGNIFIQUE PORTRAIT
(LUSTRÉ EN OR, FORMAT 3 PAR 5 POUCE)
... DE ...
S. S. Benoit XV
AVEC, AU VERSO,
La belle Prière pour la Paix
RÉDIGÉE ET PRESCRITE PAR LE
Souverain Pontife glorieusement régnant
Et portant l'imprimatur de
Mgr l'Archevêque de Montréal
(Indulgence de 300 jours, chaque fois que l'on récite cette prière.
Décret du Saint-Office, 21 janvier 1915.)
Les traits du Pape sont parfaitement rendus.
Cette prière devrait se trouver dans les livres de messe de tous les fidèles du Canada, afin que ceux-ci puissent la réciter souvent.
C'est le désir de S. S. Benoit XV.
C'est le seul moyen d'obtenir la Paix.
En vente à la "Croix" 25 rue Saint-Gabriel, Montréal
\$10.00 le 1000 Pour une commande de 5,000
6.00 les 500 \$6 le 1,000.
2.00 le 100 Pour une commande de 10,000
0,05 l'unité. \$5 le 1,000.

a été torpillé et coulé par un sous-marin allemand, à 9.15 heures, jeudi matin, au sud-est de Fastnet.

Le vapeur d'après une déclaration de la ligne White Star, a été attaqué sans avertissement, et il a sombré en dix minutes. Des 423 personnes à bord — 181 passagers et 242 membres — trente-deux sont disparus et on croit qu'elles ont péri. La plupart de ceux qui manquent à l'appel appartiennent à l'équipage. Il n'y a que six passagers qui sont sur la liste des disparus.

Que ces derniers soient des Américains, c'est ce qui n'a pas encore été déterminé, mais il n'y avait que vingt-six citoyens américains à bord. L'« Arabic » n'avait pas de passagers de première classe, ayant été récemment converti en paquebot de seconde classe.

Les survivants qui ont abandonné le navire dans des chaloupes et qui ont été recueillis plus tard par des vaisseaux de passage, sont arrivés à Queenstown jeudi soir. La compagnie White Star a pourvu à leur installation dans les hôtels et les maisons de pension, dans la petite ville qui dut prendre soin, il n'y a pas longtemps, des survivants et des victimes du « Lusitania ».

Les détails du coulage de l'« Arabic » manquent encore ; mais si le nombre des victimes n'a pas été plus considérable, c'est dû sans doute au fait que le temps était beau et que les vaisseaux, naviguant dans la zone des sous-marins allemands, se tiennent prêts à se lancer au secours, quand on leur signale le danger.

La torpille qui a coulé l'« Arabic » l'a frappé à tribord, à cent pieds de sa poupe. La vaisseau avait laissé Liverpool mercredi après-midi et s'était dirigé vers le sud, sans doute pour éviter les sous-marins qui fréquentent les eaux, près du rivage.

Alors qu'il était à quelque cinquante milles à l'ouest de l'endroit

où le « Lusitania » a été coulé en mai, le sous-marin allemand apparut à la surface et lança une torpille. Le projectile, comme pour le « Lusitania », fut d'une fatale précision.

Quelques-uns des survivants, d'après les dépêches, disent qu'ils venaient d'assister au torpillage d'un vapeur anglais, probablement le « Dunsley », et que ce désastre avait jeté l'alarme à bord de l'« Arabic ». Dans leur crainte, les passagers s'étaient élançés sur les ceintures de sauvetage et les avaient presque ajustées sur eux-mêmes, quand le sous-marin envoya sa torpille contre le flanc du vaisseau.

M. J. G. DeLorimier, avocat, de Montréal, qui était au nombre des passagers, a été heureusement sauvé.

Une autre forteresse russe aux mains des Austro-Allemands

On vient d'annoncer officiellement à Berlin que la grande forteresse russe de Novogeorgievsk a été capturée par les allemands, qui ont fait plus de 20,000 prisonniers. Voici le texte du bulletin :

« La forteresse de Novogeorgievsk, le dernier boulevard des Russes en Pologne, a été capturée par nos troupes, après une résistance désespérée. »

« Toute la garnison, comprenant plus de 80,000 hommes, a été faite prisonnière et une énorme quantité de matériel est tombé dans nos mains. Le Kaiser vient de partir pour Novogeorgievsk afin de remercier en son nom personnel et au nom de l'Allemagne le général von Beseler et les troupes qui ont remporté ce succès. »

La prise de Novogeorgievsk par les Allemands était prévue depuis la chute de Varsovie. Quand la retraite des Russes fut décidée, le grand-duc Nicolas, commandant en chef des armées russes, décida de

laisser une garnison dans cette forteresse, mais c'était simplement une question de savoir combien de temps les défenseurs pourraient tenir. La décision du grand-duc était basée probablement sur la valeur stratégique de cette forteresse. Tant que les Russes en étaient maîtres, ils pouvaient interrompre les communications de leurs ennemis par la Vistule et par le chemin de fer. Novogeorgievsk est à 17 milles au nord-ouest de Varsovie, au confluent de trois grandes rivières : la Vistule, la Narew et la Wkra.

Depuis deux semaines, la forteresse avait été complètement investie par les Allemands et plusieurs de ses forts extérieurs avaient été capturés au commencement de cette semaine. Novogeorgievsk était une forteresse de première classe avec une nombreuse garnison et fournie de munitions et de vivres, dit-on, pour durer longtemps. Sa capture en quelques jours est un nouveau triomphe pour les gros canons de siège allemands et autrichiens auxquels aucune place forte n'a été capable de résister jusqu'à présent. Un grand nombre de ces pièces avaient été amené ici de tous les fronts de bataille.

La Serbie céderait aux demandes de la quadruple entente

Une dépêche de Berne dit : « D'après des renseignements venus d'une source qu'on peut considérer comme demi-officielle, la Serbie aurait accepté les conditions des alliés et consentirait à ce que ceux-ci occupent la Macédoine en échange d'une partie de la côte de Dalmatie et des villes adjacentes et d'un partage de l'Albanie avec la Grèce, à l'exception de Valona, qui resterait à l'Italie. Quand tout cela aura été fait, les alliés transféreront la Macédoine à la Bulgarie. Il manque encore à ce projet, dit-on, l'approbation de l'Italie. »

La prière pour la Paix prescrite par le Pape

Cinquante-cinq mille Portraits du Pape avec, au verso, la Prière pour la Paix, ont déjà été vendus. La demande presque universelle qu'on en a fait prouve que cet article de piété répond parfaitement au désir des catholiques canadiens. On ne peut se le procurer qu'à la Croix, 25 rue Saint-Gabriel, au prix de \$10 le 1,000, \$6 les 500 et \$2 le 100. Il est inutile de s'adresser aux librairies.

A la mémoire de Mgr Langevin

Les Cloches de Saint-Boniface publient la lettre suivante du Rév. Père Filiatreault, ancien Supérieur des Jésuites du Canada :

Québec, 24 juillet 1915.

Cher Monsieur,

Le numéro des Cloches que vous avez eu l'amabilité de m'adresser est venu me rejoindre à Québec où j'ai été envoyé pour deux ou trois semaines. Avec quel intérêt j'ai lu votre article sur la mort et les funérailles de Monseigneur Langevin !

La disparition de ce digne et vaillant prélat est une perte douloureuse, que nous redoutons depuis cinq ou six ans et dont nous avions bien des signes avant-coureurs, mais que nous voulions croire plus éloignée. Le bon soldat du Christ s'est couché dans la tombe, avant d'avoir vu le triomphe des nobles causes pour lesquelles il n'a cessé de lutter avec un dévouement et une ardeur chevaleresque.

Sa grande Âme continuera de planer sur le champ de bataille, où sont actuellement en jeu les droits sacrés des pères de famille et l'avenir religieux de la jeunesse catholique du Manitoba. Elle continuera de prêcher la résistance aux empiétements sacrilèges d'une loi tyrannique, qu'un fanatisme rétrograde a su imposer à cette belle province, en atten-

dant le jour où une opinion plus éclairée, et une appréciation plus juste de nos légitimes revendications feront disparaître enfin cette législation spoliatrice, qui n'aurait jamais dû trouver place dans les statuts d'un peuple civilisé, et dont rougiront un jour les descendants de nos persécuteurs d'aujourd'hui. On pourra se demander alors comment, en un siècle qui se vante de sa lumière et de ses progrès, il s'est rencontré, dans plus d'une province du Canada, des législateurs et même des magistrats capables d'afficher à ce point leur ignorance ou leur mépris des principes les plus élémentaires du droit naturel.

Du haut du ciel, où nous espérons qu'il a déjà reçu sa récompense, le regretté prélat ne manquera pas de continuer à veiller sur ses chers enfants du diocèse de Saint-Boniface, et de s'intéresser à une cause qui lui tenait tant au cœur. A nous de ne pas laisser se ralentir notre zèle, mais d'unir plus que jamais nos efforts pour assurer finalement le triomphe du droit méconnu et de la justice outragée.

Agréez l'assurance de mon entier dévouement en N. S.

T. FILIATRAULT, S. J.

Le cardinal Seraphino Vannutelli est mort

Le cardinal Serafino Vannutelli, doyen du Sacré Collège, est mort à l'âge de 81 ans. Le cardinal Vannutelli était l'un des membres les plus influents du Sacré Collège, éligibles à la Papauté. Il était l'un des six cardinaux-évêques qui prenaient leurs titres des six sièges suburbains de la ville de Rome. Il était évêque de Porto Santa Rufina et Ostie. Il fut créé et proclamé cardinal par le pape Léon XIII, le 14 mars 1887. Il était le frère du cardinal Vincenzo Vannutelli, délégué du pape au congrès eucharistique de Montréal en 1909.

Le cardinal était né à Genazzano, diocèse de Palestrina, le 26 novembre 1834. Il reçut sa première éducation au séminaire de Genazzano, et ses degrés en philosophie et en théologie au collège de Baprinica à Rome. Ordonné prêtre le 23 décembre 1860, par le cardinal Patrici, il commença par enseigner le droit au Séminaire Romain et la théologie au Séminaire du Vatican. Il fut nommé successivement auditeur des nonciatures de Mexico et Munich, puis le 25 juin 1869 il fut élu archevêque titulaire de Nicée et envoyé comme délégué apostolique auprès des gouvernements de l'Equateur, de la Colombie, du Pérou et de l'Amérique Centrale ; il fut nommé ensuite (mars 1875), nonce apostolique de Bruxelles ; les relations ayant été rompues en 1879, il passe, en 1880, nonce à Vienne. Créé cardinal-prêtre du titre Sainte-Sabine, le 14 mars 1887, il reçoit le chapeau le 27 mai suivant ; il opte, le 11 janvier 1889, pour le titre de St-Jérôme des Esclavons, et il est élu le 16 janvier 1893, archevêque de Boulogne ; il opte le 12 juin 1893 pour l'évêché suburbain de Frascati et le 22 juin 1903, pour l'évêché de Porto et de Sainte-Ruffine et a été secrétaire du Saint-Office du 16 janvier 1903 au 31 décembre 1908. A été nommé grand pénitencier le 20 novembre 1889. Il habitait à Rome.

Le représentant de la Hollande au Vatican

Le Souverain Pontife, en recevant le ministre Requet, qui lui remettait les lettres de créance comme envoyé spécial du gouvernement hollandais auprès du Saint Siège, a exprimé l'espoir que la décision du gouvernement d'être représenté au Vatican, après une abstention de quinze ans, serait un facteur important dans les événements qui devront conduire au rétablissement de la paix en Europe.

L'anniversaire de la mort de Pie X

Hier était le jour anniversaire de la mort de Pie X, d'illustre mémoire.

Les Russes parlent déjà de transporter leur capitale à Moscou.

A l'imprimerie de la Croix vous trouverez le bon travail à bon marché.